



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 50019

Texte de la question

M Michel Voisin rappelle à M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace l'importance de la formation des hommes dans le bâtiment. Des inquiétudes se font jour quant aux conséquences de la réforme du système éducatif. En effet, nous assistons depuis plusieurs années à la diminution du nombre d'élèves des classes préparatoires à l'apprentissage (leur recrudescence temporaire dans les CFA étant consécutive à la fermeture des CPA en collège), à l'abandon progressif de la préparation des CAP dans les lycées d'enseignement professionnel, à la suppression prochaine des classes de perfectionnement et des sections d'enseignement spécialisé. Parallèlement, des projets émanant de l'éducation nationale visent à maintenir les élèves jusqu'en troisième, et à créer des sections d'enseignement général et professionnel adapté dont le rôle serait de préparer des CAP par unités capitalisables. Compte tenu de cette réforme, le CAP préparé dans de telles conditions risque de se marginaliser. Le public traditionnellement accueilli dans les CFA va se raréfier et s'appauvrir du fait que l'image véhiculée par un CAP dévalorise n'attirera que des laissés-pour-compte du système éducatif. Cela pose donc des questions fondamentales pour l'évolution des CFA (baisse possible du recrutement, préparation envisagée des BEP), la qualité des formations dispensées par l'éducation nationale et donc pour l'avenir de la formation professionnelle dans le bâtiment.

Texte de la réponse

Reponse. - S'il est exact que le nombre d'apprentis a regagné ces dix dernières années dans le bâtiment et les travaux publics (BTP), en particulier dans les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), on ne peut pas dire pour autant que les CAP préparés par cette voie risquent de se trouver marginalisés. En effet, en 1989, cinq CAP ont été créés, ainsi qu'une mention complémentaire ; un CAP a été créé, en 1990, auquel il faut également ajouter une mention complémentaire ; deux le seront en 1992 (« entretien des routes » et « électricien de bâtiment ») tandis que le CAP « construction, canalisations d'hygiène publique et voies urbaines » sera renouvelé. Concernant la préparation aux CAP, les classes préparatoires à l'apprentissage seront supprimées en 1992 dans les collèges et lycées professionnels, mais non dans les centres de formation d'apprentis (CFA). En outre, la politique du ministère de l'éducation nationale, définie dans la circulaire no 91-018 du 28 janvier 1991, renforce la place accordée au CAP puisque l'objectif est « conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du CAP ». À partir de 1994 (après un régime transitoire précisé dans la circulaire), la préparation au CAP se fera à l'issue des classes de troisième, dont les troisièmes d'insertion, mises en place à partir de 1992 pour remplacer les CPA. Le niveau des apprentis devrait donc s'améliorer. Le CAP par unités capitalisables reste, par contre, réservé aux stagiaires de formation continue. Il est possible, aussi, de constater une élévation des qualifications des jeunes entrant dans le BTP. Ainsi le développement récent des baccalauréats professionnels est très prometteur et le BTP est l'un des secteurs économiques les plus dynamiques en ce domaine. Plusieurs baccalauréats ont été créés depuis 1990 (« construction bâtiment gros œuvre », « aménagement et finitions », option « installation et mise en œuvre » du bac « énergétique »), et le baccalauréat « aluminium, verre, métal » le sera en 1992. Pour sa part, le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace mène depuis plusieurs années des actions visant à valoriser les métiers

du BTP, a améliorer la formation des enseignants des CFA, a inciter les grandes et moyennes entreprises a recourir a l'apprentissage. En 1992-1993 cette dernière action sera étendue aux entreprises de dix a cent salariés, pour lesquelles l'objectif est de doubler le nombre d'apprentis dans les cinq prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50019

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : équipement, logement, du transport et espace

Ministère attributaire : équipement, logement, du transport et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4673